



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20260304-202603D032-DE
Date de télétransmission : 04/03/2026
N° 202603D032
Date de réception en préfecture : 04/03/2026

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
3 mars 2026

Nombre de
conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 1

Votants : 26

Date de la
convocation :
25 février 2026

Domaine
Finances
Pour : 26
Contre :
Abstention :

L'an Deux Mil vingt-six le 03 mars, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU – F. MARÉCHAL – A. MARTIN – M. MACON – E. JACQUAND – I. DUBOIS – C. VALET –
– A. DUPERRIER – L. VIOLA – F. JANET – C. SEMINARA – S. ROGNARD – J. SAINT PIERRE – D. VENET – S. GUEDON – J. LIENHARDT
– S. BAUDIN – F. CANARD – P. NOBLET – J. BERTHET – M. BIELOKOPYTOFF

ABSENTS :

A ROUX a donné pouvoir à P. LARRIEU
D. FROMENTIN a donné pouvoir à M. MACON
V. PEYROL a donné pouvoir à C. SEMINARA
I. VAURES a donné pouvoir à A. DUPERRIER
S. CLOUPET a donné pouvoir à I. DUBOIS

D. SEBALI absente

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2026-2029 ENTRE LE CENTRE SOCIAL ET LA COMMUNE DE VILLARS LES DOMBES : ANNEXE FINANCIERE N°II
POUR L'ANNEE 2026**

Par délibération du 25 Novembre 2025, la Commune de Villars les Dombes et le Centre Social ont procédé au renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs, signée en 2022.

Les articles 4 et 9 de la convention pluriannuelle d'objectifs 2026-2029 conclue entre la Commune de Villars les Dombes et le Centre Social prévoit la conclusion chaque année d'un avenant à la convention, intitulé « Annexe financière n°II » présentant le programme annuel d'actions et le budget prévisionnel correspondant.

La contribution versée par la commune de Villars les Dombes au Centre Social au titre des actions annuelles, pour l'année 2026, est décomposée comme suit :

Action 1 : Actions Familles et Adultes/Seniors : 7 000€

Action 2 : Actions culturelles : 8 000€

Action 3 : Mois à thème : « Les droits des enfants et des jeunes : vers une émancipation bienveillante » : 1 800€

Action 4 : Ciné plein air : 3 200€

Soit un montant total de financement de projets de 20 000€ pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 20 000€ au Centre Social, au titre de l'exercice 2026 pour les actions annuelles suivantes :

- **Action 1 : Actions Familles et Adultes/Seniors : 7 000€**

- **Action 2 : Actions culturelles : 8 000€**

- **Action 3 : Mois à thème : « Les droits des enfants et des jeunes : vers une émancipation bienveillante » : 1 800€**

- **Action 4 : Ciné plein air : 3 200€**

- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la présente sont affectés au budget de l'exercice en cours au compte 65748

Pour extrait conforme.

Fait à Villars-les-Dombes, le 4 Mars 2026

Le Maire, Pierre LARRIEU

